



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Cathy Clerbaux, *Présidente* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Alain Wiard, Anne Depuydt, Cécile Van Hecke, Tristan Roberti, Benoît Thielemans, Jan Verbeke,
Échevin(e)s ;
José Stienlet, Philippe Desprez, Véronique Wyffels, Guillebert de Fauconval, Jean-Marie Vercauteren,
Didier Charpentier, Jos Bertrand, Martine Spitaels, Michel Kutendakana, David Leisterh, Michel
Colson, Anne Spaak-Jeanmart, Hugo Périlleux-Sanchez, Dominique Buyens, Sandra Ferretti, Odile
Bury, Roland Maekelbergh, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusés

Jean-Manuel Cisey, *Échevin(e)* ;
Martine Payfa, *Conseiller*.

Séance du 20.11.18

**#Objet : Règlement relatif aux centimes additionnels au précompte immobilier - Exercice 2019 -
Fixation du taux.#**

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu les articles 117, alinéa 1^{er}, 118, alinéa 1^{er} et 260 de la nouvelle loi communale;

Vu le code des impôts sur les revenus et notamment, l'article 464, 1^o;

Revu sa délibération du 19/12/2017 arrêtant à 2.800 le nombre de centimes additionnels au précompte
immobilier pour l'exercice 2018, devenue exécutoire le 20/02/2018;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE :

Article unique

Il est établi 2.800 centimes additionnels au précompte immobilier pour l'exercice 2019.

La présente délibération sera transmise au Ministre de la Région de Bruxelles-Capitale en charge des
pouvoirs locaux.

Le point est reporté.

25 votants : 25 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cathy Clerbaux

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 28 novembre 2018

Le Secrétaire communal,

L'Echevin(e) délégué(e),

Etienne Tihon

Alain Wiard